



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/03

Date de convocation : 16 janvier 2026

Objet : CELLNEX – Cession temporaire de l'usufruit d'une parcelle sise Impasse des Fontanettes, à Dommartin, 01380 BAGE-DOMMARTIN

Date d'affichage : 16 janvier 2026

Date de réunion : 22 janvier 2026

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-deux janvier à 20h06, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. Raphaël ROZIER, M. SAVART Gauthier et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. MERCIER Michel et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian

M. FERRAND Etienne est nommé secrétaire de séance.

La société CELLAND (filiale du groupe CELLNEX) a sollicité la commune en vue de la cession temporaire de l'usufruit du foncier sur lequel est implantée une antenne de télécommunication dépendant de la parcelle cadastrée numéro 414, section C à BAGE-DOMMARTIN (013800) Impasse des Fontanettes, pour une surface de 100m² correspondant à l'emprise de l'antenne et de ses équipements.

Il est proposé une cession de cette micro-parcelle dans les conditions suivantes :

- Cession temporaire de l'usufruit pour une durée de 30 ans
- Partie de la parcelle cadastrée numéro 414, section C à BAGE-DOMMARTIN (01380) Impasse des Fontanettes.
- Superficie de 100m²
- Mise en place de servitudes de tréfonds et de passage selon plan à transmettre par le géomètre-expert
- Prix net vendeur : 51 000 EUROS
- Prise en charge par CELLAND de la totalité des frais de transaction (notaire, géomètre, droits et taxes relatifs à la cession)
- Désignation de SELAS ETUDE NOTARIALE PEIGNE, situé à MACON (71000) 11-13 Rue Gabriel Jeanton assistant le vendeur et de V2N NOTAIRES, située à PARIS (75116) 91 avenue Kléber assistant l'acquéreur
- Il est donné l'autorisation au Maire ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière et notamment l'acte authentique.

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20260122-2026-031-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

Vu l'avis des Domaines en date du 17/12/2025,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

- 17 voix pour (Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme Isabelle MERONI, Mme DONGUY Annick, M. FERRAND Etienne, Mme MICHAUD Laurence, M. PERRET Nicolas, M. ECOCHARD Nicolas, Mme JOURDAN Dominique, M. Jean-Jacques BESSON, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme NAVAS Catherine, Mme CHARDIGNY Mireille, Mme GUILLOT Myriam, Mme BEURRIER Aline, M. BERNIGAUD Christian et M. TRUCHON Pierre)
- 6 voix contre (M. DIOCHON Eric, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme SOCQUET Anne-Laure, M. FERNANDES Michel, M. PAIN Philippe et M. SAVART Gauthier)
- 2 abstentions (M. ROZIER Raphaël et Mme ONOFRE Lia)

. ACCEPTE la cession temporaire de l'usufruit du foncier pour une durée de 30 ans sur lequel est implantée une antenne de télécommunication dépendant de la parcelle cadastrée numéro 414, section C à BAGE-DOMMARTIN (013800) Impasse des Fontanettes, pour une surface de 100m² correspondant à l'emprise de l'antenne et de ses équipements, moyennant le prix de 51 000 Euros Nets/HT avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles ; au profit de la société ON TOWER FRANCE ou toute société du Groupe CELLNEX TELECOM SA auquel il appartient (dont notamment CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE)

. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes se référant à ladite cession.

Fait et délibéré en mairie,
Le 22/01/2026
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du



A large, dark, handwritten signature, likely of the Secretary of the session, is written in blue ink.